



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_031-DE
Reçu le 09/04/2026

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trois du mois d'avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 18

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémi, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 1

Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIDALGO Céline.

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX À COMMUNES FORESTIÈRES HAUTES-ALPES

Madame la Maire

Rappelle à l'assemblée la commune est membre de Communes forestières Hautes-Alpes, et à ce titre, à l'ensemble du réseau France (union régionale et fédération nationale). Cette adhésion permet de bénéficier d'une représentation des intérêts de la commune aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des communes forestières, d'un appui individualisé concernant les projets forestiers ou de valorisation du bois, d'une formation et des rencontres thématiques.

Précise qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de cette association pour les sujets forestiers, d'environnement et de transition énergétique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de Communes forestières Hautes-Alpes,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de représentants communaux au sein de Communes forestières Hautes-Alpes,

Considérant qu'il convient d'y désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant,

Madame la Maire, Marie-Anne BOURGEOIS se porte candidate titulaire et Madame Céline HIDALGO se porte candidate suppléante.



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_031-DE

Reçu le 09/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant au sein de Communes forestières Hautes-Alpes comme suit :

Fonction	Prénom NOM
Titulaire	Marie-Anne BOURGEOIS
Suppléant	Madame Céline HIDALGO

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **09 AVR. 2026**
Affiché ou publié le : **08 AVR. 2026**

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2026

Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS